

PROCURATION

Document à faire parvenir à Home Invest Belgium SA au plus tard le **1^{er} mai 2019**.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom : _____

Domicile : _____

Personne morale

Dénomination sociale et forme juridique : _____

Siège social : _____

Valablement représentée par : _____

Propriétaire de _____ actions de Home Invest Belgium SA,
Société immobilière réglementée publique de droit belge,
ayant son siège social à Woluwe-Saint-Lambert (B-1200 Bruxelles),
Boulevard de la Woluwe 46, boîte 11, immatriculée au RPM Bruxelles
0420.767.885.

Constitue pour mandataire spécial¹ avec faculté de substitution :

Pour le/la représenter à **l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 mai 2019 à 15H** à la Maison de l'Automobile, Boulevard de la Woluwe 46 à 1200 Bruxelles, aux fins d'y délibérer sur les points de l'ordre du jour et d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

¹ Conformément à l'article 547bis§4 du Code des sociétés, les procurations envoyées à Home Invest Belgium sans indication de mandataire, seront considérées comme désignant Home Invest Belgium, son conseil d'administration ou un de ses employés comme mandataire, générant dès lors un potentiel conflit d'intérêts. Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. A défaut d'instructions de vote, le mandataire qui est présumé ayant un conflit d'intérêts, ne pourra pas participer au vote.

Le mandataire exercera le vote du mandant dans le sens suivant sur les points de l'ordre du jour repris ci-après :

1. Prise de connaissance des rapports de gestion sur les comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 31 décembre 2018.	Ne requiert pas de vote		
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 31 décembre 2018.	Ne requiert pas de vote		
3. Prise de connaissance des comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 31 décembre 2018.	Ne requiert pas de vote		
<p>4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2018 et affectation du résultat.</p> <p><i>Proposition :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2018, y compris le traitement des résultats ; - de distribuer, à titre de rémunération du capital, un dividende brut de € 4,75 par action : ce dividende est constitué, d'une part, de l'acompte sur dividende de € 3,75 brut par action versé en décembre 2017 et, d'autre part, d'un solde de dividende brut de € 1,00 par action, payable le 17 mai par détachement du coupon n° 26 ; <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>5. Rapport de rémunération</p> <p>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018</p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>6. Approbation d'une indemnité d'administrateur exceptionnelle</p> <p>Proposition d'octroi d'une indemnité d'administrateur exceptionnelle à messieurs Liévin et Johan Van Overstraeten durant la période où ils ont été temporairement actifs en tant qu'administrateurs exécutifs au sein de la société, composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un montant forfaitaire de € 60 000 pour monsieur Liévin Van Overstraeten pour l'exercice de son mandat du 10 juillet 2018 au 31 décembre 2018 ; - D'un montant forfaitaire de € 60 000 pour monsieur Johan Van Overstraeten pour l'exercice de son mandat du 10 juillet 2018 au 31 décembre 2018 et d'un montant forfaitaire de € 30 000 pour l'exercice de son mandat durant la période d'intérim du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019. 	OUI*	NON*	ABSTENTION*

Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition			
<p>7. Indemnité des administrateurs non exécutifs Proposition, pour les réunions du Conseil d'administration et ses Comités qui se tiendront après l'Assemblée générale de 2019, (i) d'une part, de fournir dorénavant une indemnité annuelle fixe de € 5 000 par administrateur (à payer systématiquement après l'Assemblée générale ordinaire) et (ii) d'autre part, de maintenir les jetons de présence actuels, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un jeton de présence d'un montant de € 2 000 pour le président, de € 1 500 pour le vice-président et de € 1 000 pour les membres du Conseil d'administration ; - Un jeton de présence d'un montant de € 1 000 pour le président et de € 750 pour les membres des Comités <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>8. Décharge aux administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.</i> Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>9. Décharge au commissaire. <i>Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.</i> Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>10. Nomination de Monsieur Sven Janssens comme administrateur délégué <i>Proposition de nomination définitive de monsieur Sven Janssens en tant qu'administrateur (délégué) exécutif, pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.</i> <i>Monsieur Janssens a été provisoirement coopté par le Conseil d'administration, pour remplacer madame Sophie Lambrighs. Sa candidature a été approuvée le 19 novembre 2018 par l'Autorité des services et marchés financiers.</i> Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>11. <i>Renouvellement du mandat d'administrateur</i> <i>Proposition de renouveler, sous réserve d'approbation par l'Autorité des services et marchés financiers, le mandat d'administrateur de monsieur Eric Spiessens, en tant qu'administrateur indépendant non exécutif pour une durée de quatre ans, allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Monsieur Spiessens répond aux critères d'indépendance fixés à l'article 526ter du Code des Sociétés et aux</i></p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*

<p><i>règles applicables en matière de bonne administration.</i></p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>			
<p>12. Renouveaulement du mandat d'administrateur <i>Proposition de renouveler, sous réserve d'approbation par l'Autorité des services et marchés financiers, le mandat d'administrateur de monsieur Koen Dejonckheere, en tant qu'administrateur indépendant non exécutif pour une durée de quatre ans, allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Monsieur Dejonckheere répond aux critères d'indépendance fixés à l'article 526ter du Code des Sociétés et aux règles applicables en matière de bonne administration</i></p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>13. Renouveaulement du mandat d'administrateur <i>Proposition de renouveler, sous réserve d'approbation par l'Autorité des services et marchés financiers, le mandat d'administrateur de monsieur Wim Arousseau, en tant qu'administrateur non exécutif pour une durée de quatre ans, allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2023</i></p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>14. Renouveaulement du mandat d'administrateur <i>Proposition de renouveler le mandat de monsieur Johan Van Overstraeten en qualité d'administrateur non exécutif (sous réserve d'approbation de la FSMA), pour une période de 4 ans, arrivant à échéance lors de l'Assemblée générale de 2023 ;</i></p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>15. Nomination d'un administrateur indépendant <i>Proposition de nommer, sous réserve d'approbation par l'Autorité des services et marchés financiers, madame Christel Gijsbrechts administratrice indépendante non exécutive pour une durée de quatre ans, allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Madame Gijsbrechts répond aux critères d'indépendance fixés à l'article 526ter du Code des Sociétés et aux règles applicables en matière de bonne administration</i></p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>16. Nomination d'un administrateur indépendant <i>Proposition de nommer, sous réserve d'approbation par l'Autorité des services et marchés financiers, madame Hélène Bostoen administratrice indépendante non exécutive pour une durée de quatre ans, allant jusqu'à</i></p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*

<p><i>l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Madame Bostoen répond aux critères d'indépendance fixés à l'article 526ter du Code des Sociétés et aux règles applicables en matière de bonne administration.</i></p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>			
<p>17. Nomination d'un administrateur indépendant <i>Proposition de nommer, sous réserve d'approbation par l'Autorité des services et marchés financiers, madame Suzy Denys administratrice indépendante non exécutive pour une durée de quatre ans, allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Madame Denys répond aux critères d'indépendance fixés à l'article 526ter du Code des Sociétés et aux règles applicables en matière de bonne administration</i></p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>18. Nomination de commissaire et fixation d'honoraires - <i>Proposition de nommer, sous réserve d'approbation par l'Autorité des services et marchés financiers, Ernst & Young Réviseurs d'entreprises, ayant pour représentant permanent monsieur Joeri Klaykens, commissaire de la Société pour une durée de trois ans, allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.</i> - <i>Proposition de fixer les honoraires du commissaire à € 33 000 par an, hors TVA.</i></p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>19. Approbation des états financiers de la société anonyme « Investors » au 1^{er} juillet 2018 <i>Proposition d'approbation des états financiers de la société anonyme « Investors », absorbée par Home Invest Belgium le 12 décembre 2018, pour la période s'étendant du 1er janvier 2018 au 1er juillet 2018.</i></p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>20. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Investors » <i>Proposition d'octroyer la décharge aux administrateurs de la société anonyme « Investors » pour l'exercice de leur mandat pour la période s'étendant du 1er janvier 2018 au 1er juillet 2018 (00 h 00) et, pour autant que nécessaire, pour la période s'étendant du 1er juillet 2018 au 12 décembre 2018, date effective de la reprise.</i></p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*

<p>21. Décharge du commissaire de la société anonyme « Investors » <i>Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la société anonyme « Investors » pour l'exercice de son mandat pour la période s'étendant du 1er janvier 2018 au 1er juillet 2018 (00 h 00) et, pour autant que nécessaire, pour la période s'étendant du 1er juillet 2018 au 12 décembre 2018, date effective de la reprise.</i> Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>22. Approbation des états financiers de la société anonyme « Immobilière S ET F » le 1er juillet 2018 <i>Proposition d'approbation des états financiers de la société anonyme « Immobilière S ET F », absorbée par Home Invest Belgium le 12 décembre 2018, pour la période s'étendant du 1er janvier 2018 au 1er juillet 2018.</i> Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>23. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Immobilières S ET F » <i>Proposition d'octroyer la décharge aux administrateurs de la société anonyme « Immobilière S ET F » pour l'exercice de leur mandat pour la période s'étendant du 1er janvier 2018 au 1er juillet 2018 (00 h 00) et, pour autant que nécessaire, pour la période s'étendant du 1er juillet 2018 au 12 décembre 2018, date effective de la reprise</i> Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>24. Décharge du commissaire de la société anonyme « Immobilières S ET F » <i>Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la société anonyme « Immobilière S ET F » pour l'exercice de son mandat pour la période s'étendant du 1er janvier 2018 au 1er juillet 2018 (00 h 00) et, pour autant que nécessaire, pour la période s'étendant du 1er juillet 2018 au 12 décembre 2018, date effective de la reprise.</i> Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>25. Délégation de pouvoirs pour mettre en œuvre les décisions prises <i>Proposition d'octroyer à l'administrateur délégué, avec possibilité de suppléance, tous les pouvoirs en vue de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire, ainsi que tous les pouvoirs pour publier ces décisions.</i> Le Conseil d'administration vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
26. Divers.	Ne requiert pas de vote		

(*) Merci de biffer les mentions inutiles

Le mandataire pourra notamment :

- (1) Assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première Assemblée ne pourrait pas délibérer pour quelque motif que ce soit ;
- (2) Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, comme indiqué ci-dessus ;
- (3) Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, élire domicile, substituer et en général, faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution du présent mandat.

Le mandataire

- pourra*
- ne pourra pas*

voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social.

(*) Merci de biffer les mentions inutiles. A défaut de choix, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets à l'ordre du jour et les propositions de décision concernées.

Fait à _____, le _____ 2019

Signature à faire précéder par la mention « Bon pour pouvoir »